

Date de dépôt: 31 octobre 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des affaires sociales chargée d'étudier la pétition concernant la situation préoccupante de la Fondation Ensemble : risques financiers et diminution de la qualité des prestations

Rapport de M. Eric Bertinat

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des affaires sociales a étudié la pétition 1482 lors de ses séances des 14 décembre 2004, 4 et 18 janvier 2005 sous la présidence de M^{me} Laurence Fehlmann-Rielle. Les procès-verbaux de ces séances ont été tenus par M. Didier Grosrey.

Préambule

Avant de se pencher sur les auditions et considérant le retard de ce rapport, il est nécessaire de préciser que la direction de la Fondation Ensemble est actuellement en train d'effectuer un important travail de restructuration interne. Les perspectives qui n'étaient guère réjouissantes il y a quelques années, semblent s'améliorer par toute une série de mesures qui sont en train d'être mises en place. Ainsi, la Fondation a récemment gagné son recours au Tribunal fédéral des assurances (TFA) contre l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) afin que soit reconnue la prise en charge des mineurs de 0 à 4 ans. Par conséquent, un rétroactif correspondant au manque

à gagner de la Fondation pour les mineurs accueillis sans financement devrait prochainement être versé par la Confédération, ce qui soulagera la Fondation de ses problèmes récurrents de trésorerie.

Il convient également de relever que cette problématique provient du fait que le versement de la subvention de fonctionnement de l'OFAS intervient avec une année de retard. C'est le cas pour la plupart des établissements accueillant des personnes handicapées (EPH). A titre d'exemple, 80% du montant de la subvention 2005 est versé au titre d'avance durant le premier trimestre 2006. La Fondation est donc contrainte de trouver des fonds afin de faire le lien en attendant ce versement. C'est ce qui a motivé ces trois dernières années des demandes d'avances de trésorerie en compte courant à l'Etat de Genève (800 000 F en 2004, 1 000 000 F en 2005 et 500 000 F en 2006), avances qui sont accordées par l'Etat puis remboursées par la Fondation. Ce problème devrait être réglé dès l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), le 1^{er} janvier 2008. En effet, ces retards de paiements n'auront plus lieu d'être, du fait de la reprise du financement de l'OFAS par le canton de Genève.

14 décembre 2004 - Audition des pétitionnaires

M^{me} Francine Weber présente à la commission le résumé suivant du contexte initial, des considérants, des enjeux et des invites de la pétition :

La pétition 1482 fait suite à une situation préoccupante concernant les moyens de la Fondation Ensemble (FE) début 2004 et de changement des conditions de travail. Ces inquiétudes demeurent d'actualité.

*La FE comprend **cinq institutions** qui prennent en charge des personnes mentalement handicapées qui ont des troubles variés, sensoriels ou moteurs, du comportement et de la personnalité. Ces institutions offrent des prestations diverses : externats, internats, écoles, ateliers... (Jardin d'Enfants, Ecole la Petite Arche, l'Atelier, Claire-Fontaine, l'Essarde). En 2004, des prestations supplémentaires sont prévues (tea-room, épicerie, avec l'aval du canton et de l'OFAS). La FE emploie environ 140 personnes en 2004. La grande majorité du personnel a soutenu cette pétition, à l'exception des personnes absentes.*

Les préoccupations sont :

- Budgétaires : l'absence de budget 2004 (douzièmes provisoires) cantonal a notamment bloqué le financement de ces nouveaux lieux entrés en

fonction (Mansarde, Epicerie). Cela a eu comme conséquence : un déficit de la FE, qui a dû procéder à des emprunts, à une compression des effectifs, à une péjoration des conditions de travail, et à un développement réduit des prestations prévues. Par ailleurs, d'autres prestations n'ont pas pu être développées.

- Les changements de politiques de subventionnement : l'OFAS ne finance plus les institutions hors âge scolaire (jardin d'enfants).
- La politique cantonale en matière d'intégration et de subventions des domaines du handicap doit être clarifiée (LIPH) et suivie de moyens de mise en œuvre concertés et transparents.

Le personnel a été mis au courant des risques et des conséquences de telles situations par ses directions :

- Certaines prestations ne seront plus systématiquement garanties (thérapies, activités de socialisation, loisirs, culture...). De plus, il n'y aura pas de garantie que les projets personnalisés soient menés à bien ;
- conséquences sur les conditions de travail (fin des remplacements à l'exception des congés maternité et parentaux ou longues durées, réduction du temps des colloques et des échanges autour des situations) ; réduction de l'encadrement des usagers-ères, réduction du temps passé avec les partenaires du réseau et des parents/familles. Des parents ont réagi et manifesté leur inquiétude, licenciements envisagés.

Les motifs de la pétition demeurent d'actualité :

- Malgré le vote du budget 2004 (augmenté de 10,7% entre 2003 et 2004, de manière à couvrir l'ouverture et une partie de l'exploitation des nouveaux lieux, les mécanismes salariaux et la réévaluation des fonctions de travail social), l'effectif en personnel a été comprimé (moins d'éducateurs pour l'encadrement). Le personnel n'est plus remplacé lors des absences, les temps de colloques et de travail en réseau demeurent fortement réduits.
- La CCT n'est plus respectée : les éducateurs-trices spécialisé-e-s font des veilles (la nuit) en dehors de leur cadre horaire et de la CCT éducation spécialisée AGOER. Ces heures de nuit sont comptées et rémunérées au forfait, hors CCT. Cette situation est une forme de dévalorisation du travail éducatif et correspond à une sous-enchère salariale.
- Les projets pédagogiques sont mis en cause (il n'est plus possible de tenir des objectifs éducatifs avec les usagers-ères, de plus en plus, les travailleurs sociaux « font à la place » pour gagner du temps.

- Les nouvelles prestations ont été délivrées avec un personnel insuffisant en nombre. L'équipe éducative de la Mansarde en particulier est en souffrance (absences pour maladie, burn-out), il n'est plus possible d'assurer un suivi et un encadrement aux bénéficiaires (situations de handicap très lourd à la Mansarde) ;
- Augmentation de l'absentéisme et démotivation.

Cette pétition alerte sur :

- Nos conditions de travail et le sens de notre travail (crainte de faire du gardiennage et de médicaliser).
- Le sens et les objectifs d'intégration des personnes handicapées.

Nous demandons :

- des moyens suffisants pour la FE ;
- une transparence dans les méthodes de subventionnement et dans la politique cantonale de handicap (LIPH) ; (on se rallie à une revendication globale syndicale transmise au DASS en décembre 2004) ;
- le respect de la CCT et les moyens d'appliquer notre CCT.

Lors de la discussion qui a suivi cette présentation, M. Unger a rappelé que le désengagement de l'OFAS ne s'est pas, dans le passé, accompagné d'une baisse des cotisations dues par les cantons à la Confédération. Cependant, les subventions allouées à la Fondation Ensemble par le canton de Genève ont augmenté de 76% sur une période de quatre ans. Il indique que l'augmentation des subventions, pour l'ensemble du secteur, sur la même période et dans ce même canton, se monte à 71%.

Il signale que les fondations du secteur du handicap n'ont pas toujours, au cours de leur existence, affiché une transparence en matière financière. Il souligne qu'il conviendra, en temps utile, de préciser un certain nombre de faits ayant trait au passé de la Fondation Ensemble.

Il relève que le Conseil d'Etat a consenti au début décembre 2004 un prêt de 800 000 F à la Fondation Ensemble, destiné à combler le manque de trésorerie. Mais il regrette que la Fondation Ensemble n'ait pas réclamé les 2,8 millions de F que la Confédération lui doit depuis deux ans.

Il signale que le travail de restructuration des fondations du secteur s'étalera sur trois ans. La fin de ce processus coïncidera avec l'entrée en vigueur de la RPT.

4 janvier 2005 – Audition du président de la Fondation Ensemble

M. Rakotoarimanana rappelle que la pétition date de mai 2004. Il note que la situation s'est améliorée depuis lors, notamment en ce qui concerne la communication interne et externe (en particulier avec, respectivement, les collaborateurs et les autorités). Il observe que la fondation a pris toutes les mesures possibles afin d'améliorer la situation. Il précise qu'il a été décidé de réduire le nombre des prestations tout en maintenant la qualité. Les dirigeants ont en outre décidé de veiller à l'optimisation de l'utilisation des ressources et que leur principal souci a été d'assurer la sécurité des personnes.

Une commissaire socialiste demande au président de la fondation de bien vouloir lui indiquer si des mesures ont été prises afin de maintenir la prise en charge socio-éducative des intéressés. Elle note que les pétitionnaires se sont en effet inquiétés du risque de voir, dans le futur, ces prestations se limiter à de la «garderie». M. Rakotoarimanana se veut rassurant sur ce point et souligne que la Fondation Ensemble est dirigée par des parents, lesquels sont soucieux de la qualité des prestations. Il exclut toute évolution vers de simples prestations de garderie. Il note toutefois qu'il existe un objectif d'équilibrer le budget en 2005. Mais il souligne qu'à moyen terme, les difficultés liées à la trésorerie perdureront. Il considère que des solutions devront être trouvées à long terme. Mais il signale que six accidents légers (fractures...) se sont produits au cours des deux derniers mois. Il indique que ce phénomène sans précédent constitue pour les dirigeants un signal d'alarme qui montre la nécessité d'une réorganisation.

Une commissaire AdG, contrairement à certains de ses collègues, estime que les revendications des pétitionnaires est le fait de professionnels, soucieux du respect de leurs règles de déontologie. Elle constate que les faits énoncés ici par le président de la Fondation (augmentation des accidents, diminution des prestations d'insertion) sont de nature à alerter les responsables politique sur la situation de l'ensemble du milieu de l'éducation. M. Rakotoarimanana remarque qu'il convient de relativiser l'importance des accidents survenus ces derniers temps. Concernant le climat au sein du personnel, il précise que les revendications du personnel ne se situent vraisemblablement pas sur le plan salarial mais bien sur le plan de la qualité de la prise en charge. Il note que «cela a tenu jusqu'ici» grâce à l'engagement indéfectible des personnels. Il a pu constater néanmoins, au cours de ses très fréquentes visites «sur le terrain», que le personnel était fatigué. Il attribue cette fatigue aux changements opérés dans l'organisation du travail (*non-remplacements* par exemple).

Une commissaire socialiste et un commissaire vert s'étonnent que le président de la Fondation ne soit pas en mesure de renseigner la commission

sur les questions financières. Ils souhaitent connaître le montant des subventions dues à l'institution par la Confédération, ainsi que les mesures prises en vue d'en obtenir le versement. M. Rakotoarimanana insiste sur le fait que le directeur, M. Laederach, est le plus compétent en ce qui concerne les questions financières et qu'il peut valablement éclairer la commission sur ce sujet. Il précise qu'il dispose des chiffres ici même, sous ses yeux, mais qu'il souhaite laisser à M. Laederach le soin de les communiquer car les données évoluent chaque jour.

Le conseiller d'Etat, responsable du DASS, pose quatre questions à M. Rakotoarimanana.

- Il évoque un courrier de 2002 dans lequel les représentants du DIP et du DASS au sein du conseil de la Fondation, disaient vouloir renoncer à leur fonction en raison du manque persistant de transparence dans la gestion de l'institution. Il note que les choses ont pu évoluer depuis, mais souhaite néanmoins savoir pourquoi les deux représentants des «bailleurs de fonds» avaient été contraints d'en arriver à cette extrémité.
- Il aimerait également savoir s'il l'on peut affirmer que l'ancienne direction avait tendance à garder des informations dont les membres du conseil et les collaborateurs auraient dû avoir connaissance.
- S'agissant du retrait de la subvention fédérale allouée au jardin d'enfants, il relève qu'il a été suggéré à la Fondation de voir si certains enfants pourraient être pris en charge par le service médico-pédagogique du DIP. Mais il se demande à cet égard si les parents, très présents au sein de la Fondation, font preuve d'une objectivité suffisante pour permettre d'orienter les enfants selon des *critères reproductibles* et non uniquement sur des critères affectifs.
- Enfin, il aimerait connaître les liens pouvant exister entre la Fondation Ensemble et d'autres associations parentes (par exemple APMH) dont le but est la seule collecte de fonds. Il constate que la Fondation Ensemble a cessé de collecter des fonds à partir d'un certain moment. Il ne se dit cependant pas certain que cette dernière ait cessé d'en recevoir. Il précise que les associations parentes ne reçoivent pas d'argent de l'Etat et n'ont par conséquent pas de compte à lui rendre.

M. Rakotoarimanana, concernant la première question, relève que les relations entre la Fondation et l'Etat sont désormais beaucoup plus ouvertes et transparentes. Il précise qu'il n'a pas toujours été président de la Fondation mais souligne que les choses se sont clarifiées.

Il indique quant à la question de la composition du Conseil et du rôle joué par les parents, que seuls trois «parents utilisateurs» en font partie, sur un

total de quinze administrateurs. Il précise qu'il existe une bonne répartition des compétences au sein du Conseil. Il signale que celui-ci se compose désormais de plusieurs médecins, avocats et autres professionnels. Il note que ces importants changements résultent d'une volonté ferme et n'ont pas été aisés à opérer.

Il estime, s'agissant de l'ancien administrateur, qu'il n'existait pas de sa part, de volonté délibérée de cacher des choses. Il considère que l'administrateur était un spécialiste dans son domaine, éprouvant parfois des difficultés à expliquer son action à des profanes.

M. Unger note que l'ancien président de la Fondation n'avait pas été en mesure de lui dire précisément combien gagnait l'administrateur, mais seulement de donner une estimation de salaire d'environ 175 000 F par an (*sans compter les différents avantages*).

4 janvier 2005 – Audition du directeur de la Fondation ensemble

M. Laederach explique qu'il a pris la direction d'une Fondation déficitaire (de 300 000 F à 500 000 F sur les dernières années). Il indique que les problèmes de trésorerie sont allés décroissant de 2001 à 2004 (de 1 500 000 F à 800 000 F). Il souligne qu'il doit en outre régler le problème du passif (dette sur hypothèque de 2 millions). Concernant ces difficultés, M. Laederach formule quatre «hypothèses».

Il évoque **en premier lieu** le jardin d'enfants (moins de 4 ans) qui a été frappé par le retrait des subventions. Il précise qu'il a été décidé de maintenir cette institution en raison de son utilité au regard notamment de la nécessité d'une prise en charge précoce des personnes souffrant de handicaps. Il indique que la Fondation a ouvert un certain nombre de nouvelles places au cours de ces dernières années. Il constate que les recettes n'ont pas été à la mesure des charges engendrées par cette augmentation de la capacité d'accueil. Il relève qu'un recours a été formé contre la décision de retrait des subventions.

Il formule une **deuxième «hypothèse»** des difficultés financières, fondée quant à elle sur l'évolution de la subvention cantonale qui a augmenté de 18% entre 2003 et 2004. Il note que cette augmentation, certes remarquable, correspond toutefois à une augmentation sensible des prestations proposées par la Fondation (création de nouvelles places). Il précise que son prédécesseur avait augmenté l'activité de la Fondation, comptant sur une augmentation proportionnelle de la subvention cantonale qui n'a pas eu lieu.

Il observe qu'il ne lui est toutefois pas possible, à ce stade, de connaître la répartition de la subvention (5 900 000 F) entre les différentes institutions de

la Fondation. A cet égard, il salue la volonté du DASS, consistant à mettre en place des règles transparentes d'attribution de subventions.

Il déduit de ce qui précède une **troisième «hypothèse»** des difficultés financières, fondée sur les problèmes de gestion de la Fondation. Il souligne que la Fondation ne disposait peut-être pas des moyens nécessaires à la création de nouvelles places.

Il aborde **une quatrième et dernière «hypothèse»** des difficultés financières, basée sur l'insuffisance des investissements. Il indique avoir travaillé avec le conseil de fondation afin de mettre en place des opérations telles que des soirées exceptionnelles (*par exemple soirée du 30 mai 2005 au Grand Casino*). Il souligne qu'il est important que la Fondation Ensemble soit davantage visible et recherche des financements extérieurs (*même si ceux-ci ne sauraient en aucun cas suffire à faire vivre la Fondation*).

Il conclut en précisant que les mesures prises en 2004 en vue de résorber le déficit n'ont en aucun cas entraîné des licenciements de collaborateurs. Il souligne que seuls certains remplacements ne sont pas assurés, lorsque l'absence d'un collaborateur ne comporte pas d'inconvénient majeur à court terme. Concernant le budget 2005, il constate que celui-ci est déficitaire. Il se donne par conséquent pour objectif de résorber le déficit en 2005 et d'atteindre l'équilibre. Il indique que son **premier objectif** pour 2005 consiste à éviter tout licenciement. Il n'exclut pas que certains postes ne soient pas reconduits.

Il mentionne son **deuxième objectif**, consistant à diminuer les besoins de trésorerie. Il rappelle que la Fondation devra rembourser prochainement un prêt de 800 000 F (*avance de trésorerie obtenue grâce à l'intervention du DASS en 2004*). Il n'écarte cependant pas l'éventualité d'un nouveau problème de trésorerie cette année.

La troisième étape, poursuit-il, vise à obtenir une éventuelle prise en considération de la dette de la Fondation qui s'élève aujourd'hui à 2 millions de F. Il juge que la recapitalisation de la Fondation Ensemble constituerait une mesure salutaire.

Discussions de la commission et vote

Un commissaire vert relève que la Fondation a traversé une période de transition. Il salue les éclaircissements apportés par les auditions, mais constate qu'un certain nombre de problèmes subsistent. Il mentionne en particulier la question du retrait de la Confédération et la question de l'ouverture de postes de travail en l'absence d'un financement adéquat. Il souligne qu'un certain nombre d'institutions ont vraisemblablement géré leur

budget avec parcimonie. Il met en garde contre le risque de pénaliser ces institutions à l'avenir, en réduisant le montant de leur dotation (*sans tenir compte de leur effort en matière de gestion*). Il se prononce par conséquent en faveur d'un renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.

Une commissaire radicale ne comprend pas pourquoi la Fondation se livre à des opérations de collecte de fonds (*par exemple concerts*) alors même qu'elle dispose vraisemblablement de fonds propres importants. Elle attire l'attention de la commission sur la nécessité de trouver une solution au problème de l'absence de prise en charge des enfants en bas âge (*suite au retrait de l'OFAS*).

Un commissaire UDC observe que les actions de la Fondation Ensemble en matière de collecte de fonds sont insuffisantes. Il indique qu'il serait relativement aisé pour une telle institution d'obtenir davantage de fonds privés.

Un commissaire libéral relève qu'il existe une inadéquation entre le contenu de la pétition et la démarche de la commission tendant à examiner le fonctionnement de la Fondation sous l'angle financier et organisationnel. Il souligne que le souci principal des pétitionnaires porte sur la politique future en matière de handicap. Il estime certes légitime que l'autorité qui accorde les subventions souhaite exercer son contrôle, notamment en mettant en place des outils d'évaluation. Mais il juge que ce n'est pas la question principale en l'espèce. Il souligne l'importance de disposer d'une trésorerie adaptée aux besoins et approuve le principe du *cash pooling* à condition toutefois que celui-ci ne constitue pas un deuxième contrôle de la subvention, au risque de bloquer le système.

Une commissaire AdG souligne la récurrence des problèmes de la Fondation Ensemble. Elle juge qu'il n'est donc pas inutile que le département soit alerté sur ses dysfonctionnements, et ce, même s'il n'appartient pas nécessairement à la commission de les examiner dans le détail. Elle souhaite un renvoi de la pétition devant le Conseil d'Etat.

M. Unger rappelle que la qualité des prestations de la Fondation Ensemble n'est nullement en cause. Il explique qu'il s'agissait en l'occurrence de problèmes de gestion. Il remarque que le récent changement de direction a d'ores et déjà permis d'améliorer la communication et la transparence. Il note que la mise en place des contrôles de l'OCPA permettra de consolider ce processus. Concernant le financement, il indique que la structure est inchangée (environ, $\frac{1}{3}$ Confédération, $\frac{1}{3}$ Etat et $\frac{1}{3}$ secteur privé). Il précise que le fonctionnement même des institutions est le plus souvent pris en charge à parts égales par l'OFAS et le canton, auxquelles

s'ajoute une part généralement très réduite de financement privé. Il relève que la grille ARBA contribuera également à l'amélioration du fonctionnement des institutions du secteur, en permettant une répartition plus équitable des moyens.

M. Unger rappelle que le retrait de la Confédération a été plus que compensé par le renforcement de l'aide cantonale. Par ailleurs, il invite les commissaires à se souvenir que le manque de transparence dans la gestion de la Fondation avait fini par contraindre les représentants du DIP et du DASS au sein du conseil de la Fondation, à renoncer à leur fonction. Il rappelle également qu'il convient d'ajouter au montant de l'augmentation de la subvention cantonale le relèvement des prix de pensions (*payées en sus des subventions par le canton*). Il estime que le retrait de la Confédération a été en fin de compte compensé presque à 100% par les diverses interventions cantonales. En revanche, il reconnaît l'existence de problèmes liés au manque – *quantitatif* – de moyens humains. Mais il observe que les diverses institutions de la Fondation ne partagent pas toujours les ressources humaines de manière utile et rationnelle.

La présidente met aux voix le renvoi de la pétition devant le Conseil d'Etat.

Pour : 5 (2 Ve, 2 S, 1 AdG)

Contre : 5 (1 UDC, 2 L, 1 PDC, 1 R)

Abstentions : 1 R

Le renvoi de la pétition devant le Conseil d'Etat est refusé.

La présidente met aux voix le dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pour : 6 (1 UDC, 2 L, 1 PDC, 2 R)

Contre : –

Abstentions : 5 (2 Ve, 2 S, 1 AdG)

Le dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

Ainsi, la majorité de la commission décide de déposer la pétition 1482 sur le bureau du Grand Conseil et vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, d'en faire autant.

Pétition (1482)

concernant la situation préoccupante de la Fondation Ensemble : risques financiers et diminution de la qualité des prestations

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le personnel de la Fondation Ensemble est vivement inquieté par la situation financière précaire de la Fondation Ensemble, conséquente aux restrictions budgétaires fédérales imposées depuis le second semestre 2003. Le personnel craint que ces restrictions ne soient pas compensées sur le plan cantonal et ouvrent ainsi la porte à une nouvelle politique de prise en charge du handicap mental, lacunaire et inacceptable, rendant tout projet socio-éducatif, tant d'insertion que d'intégration, impossible.

Le personnel soussigné, employé à la Fondation Ensemble, dénonce :

- La dégradation de la qualité de la prise en charge des personnes vivant avec un handicap mental et troubles associés. Les prestations sont actuellement fortement menacées en raison d'une réduction du taux d'encadrement, effective dans nombre de lieux d'accueil (foyers et ateliers), notamment due à la suspension de la plupart des remplacements en cas d'absence des collaborateurs. Cette dégradation accroît bien entendu les risques liés à la sécurité des personnes.
- Les efforts de réorganisation demandés par la direction aux équipes pour faire face à des déficits conjoncturels voire structurels qui précarisent les conditions de travail, créent un grand stress pour les professionnels, et surtout ne garantissent plus une qualité de prestation et une sécurité optimale dans l'accompagnement personnalisé des usagers et des usagères.

- L'utilisation de nouveaux outils qui, bien que non validés scientifiquement (grille ARBA), seront censés mesurer le niveau de dépendance des personnes et déterminer la redistribution des subventions cantonales.
- Les mesures d'économies qui, entre autres, réduiront à terme l'action éducative à un « gardiennage » uniformisé, ne permettant plus une prise en charge adaptée aux besoins spécifiques de chaque usager, démarche pourtant essentielle aux apprentissages et maintiens des acquis. Ces mesures auront un coût humain et financier important (surmédicalisation des bénéficiaires, séjours en hôpitaux psychiatriques plus fréquents), et bafouent les droits des personnes en situation de handicap.

Par cette pétition, le personnel de la Fondation Ensemble demande aux autorités cantonales des explications sur la nouvelle politique du handicap et ses perspectives. Il demande aux autorités subventionneuses et décideuses de tout mettre en œuvre pour éviter la perte de savoir concernant le handicap mental, fait incompréhensible à nos yeux alors que nous avons quitté depuis peu l'année européenne du handicap. Il demande des garanties visant le maintien des prestations de la Fondation Ensemble et le bon déroulement de ses activités.

N.B. : 127 signatures

SIT

F. Weber

16, rue des Chaudronniers

Case postale 3287

1211 Genève 3